Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

Le DAEU, pour quoi faire ?

Vous souhaitez avoir l'équivalent du Baccalauréat ?

Le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires permet :

- D'obtenir un diplôme donnant les mêmes droits que le Baccalauréat délivré par l'enseignement supérieur
- D'entreprendre des études supérieures : IUT, Université, Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), Institut Régional du Travail Social (IRTS)
- De préparer les concours de la fonction publique de catégorie B
- De renforcer ses connaissances dans les matières fondamentales
- D'évoluer professionnellement

Pour qui ?

Les personnes n'ayant pas le baccalauréat et ayant suspendu leurs études depuis deux ans au minimum en début de formation et remplissant l'un de ces critères :

- Avoir 20 ans au moins le 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier de deux ans d'activité donnant lieu à une cotisation à la sécurité sociale à cette même date
- Avoir 24 ans ou plus

Organisation

La formation se déroule sur une période de 9 mois, de fin septembre à juin. Ce qui représente 245 heures d'enseignement.

Il existe 2 modèles de DAEU : Le DAEU A littéraire, le DAEU B scientifique. Il est possible d'effectuer le parcours en présentiel, en distanciel (CNED) ou en synchrone (cours en présentiel + cours en distanciel via l'application Zoom).

DAEU A Littéraire
Cours obligatoires : Français/appréhension des consignes professionnelles/anglais
Matières optionnelles (2 au choix) : Géographie/histoire/économie et management des organisations/mathématiques/initiation à la santé

DAEU B Scientifique
Cours obligatoires : Mathématiques/appréhension des méthodes et techniques dans le domaine scientifique/français
Matières optionnelles (2 aux choix) : Physique/chimie/biologie/anglais

Pour obtenir le DAEU, il faut valider 4 matières sur une période de 1 à 4 ans.

Le contrôle des connaissances s'effectue par une épreuve portant sur une partie du programme (partiels) et des examens terminaux.

NOUS CONTACTER

Université de Picardie Jules Verne
Service Formation Continue Universitaire (SFCU)
10, rue Frédéric Petit - CS 44808
80048 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 80 81 39
daeu@u-picardie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00
Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30

Télécharger le flyer Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

Télécharger l'affiche sur les réunions d'information du DAEU